



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

L'APPELLATION BIOLOGIQUE DU QUÉBEC A 20 ANS LE 1^{er} FÉVRIER

Montréal, le 31 janvier 2020 – Le Québec célèbre les 20 ans de réglementation de l'appellation « biologique » le 1^{er} février.

C'est ce qu'ont annoncé, par voie de communiqué, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. André Lamontagne, et la présidente-directrice générale du Conseil des appellations réservées, M^{me} Pascale Tremblay.

« Nous pouvons souligner fièrement cet anniversaire d'une grande importance pour l'ensemble du secteur bioalimentaire québécois. En plus de garantir l'authenticité des aliments biologiques, cette réglementation a amené le Québec à s'imposer comme le leader au pays en matière de production et de transformation d'aliments biologiques. Cette appellation a également permis à l'industrie québécoise de se distinguer sur les marchés d'ici et d'ailleurs en offrant des aliments qui répondent aux préoccupations des consommateurs aux chapitres de la protection de l'environnement, de la santé et du bien-être animal », a déclaré le ministre Lamontagne.

Pour sa part, la présidente du Conseil des appellations, Pascale Tremblay, a mentionné que la réglementation de l'usage de l'appellation « biologique » a ouvert la voie au développement d'autres appellations au Québec. Si certains ont considéré le secteur biologique comme marginal à l'époque, le temps confirme qu'il s'agissait, au contraire, de l'émergence d'un phénomène dont la pertinence ne fait que se confirmer. »

Le gouvernement du Québec a procédé, le 1^{er} février 2000, à la réservation de l'appellation « biologique » dans un cadre réglementaire. Ainsi, depuis vingt ans, l'utilisation de cette appellation sur les produits bioalimentaires est soumise au respect de normes rigoureuses et vérifiées, qui misent sur la traçabilité et la transparence répondant ainsi aux attentes de consommateurs. Actuellement, les superficies en production biologique dépassent 100 000 hectares, soit plus du double de ce qui prévalait en 2015.

M. Lamontagne a profité de l'occasion pour souligner que l'agriculture biologique occupe une place de choix dans la Politique bioalimentaire 2018-2023 du gouvernement ainsi que dans le Plan stratégique du Ministère, ce qui témoigne qu'il s'agit d'un mode de production inspirant dont les innovations peuvent bénéficier à toutes les entreprises.

Rappelons enfin que le Conseil des appellations est le gardien de l'authenticité des aliments biologiques au Québec. Tant les consommateurs que l'industrie bénéficient du système à double protection que le Québec dispose grâce aux inspections des entreprises effectuées par les organismes de certification et à la supervision du travail de ces derniers par le Conseil des appellations.

Pour plus d'informations, visiter le cartv.gouv.qc.ca.